

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 2 juillet 2019 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Audrey Bédard
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

121-07-19

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2019
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 2 juillet 2019
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Renouvellement des conduites
 - 6.4 - Réfection du Centre civique
 - 6.5 - Parc industriel
 - 6.6 - TECQ 2019-2023
 - 6.7 - Maison abandonnée
 - 6.8 - Pépinière
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Enseignes
 - 7.3 - Regroupement d'achat / diésel et mazout
 - 7.4 - Marché de Noël
 - 7.5 - MRC des Etchemins - Passeport des Etchemins
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.1.1 - Congrès 2019
 - 8.1.2 - Réforme du scrutin
 - 8.2 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 8.3 - Mini-Scribe
 - 8.4 - Mutuelle des Municipalités du Québec
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.6 TECQ 2019-2023
6.7 Maison abandonnée
6.8 Pépîne

ADOPTÉE

122-07-19

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2019 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

123-07-19

4.1 - Comptes fournisseurs au 2 juillet 2019

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 2 JUILLET 2019

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1900308	GILLES VEZINA	659,09	659,09
C1900309	HYDRO-QUEBEC	705,32	705,32
C1900309	HYDRO-QUEBEC	3 123,54	3 123,54
C1900309	HYDRO-QUEBEC	938,10	938,10
C1900309	HYDRO-QUEBEC	972,24	972,24
C1900310	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	82,20	82,20
C1900311	OEUVRE DES LOISIRS	10 000,00	10 000,00
C1900312	MINISTRE DES FINANCES	52 241,00	52 241,00
C1900313	CLUB MOTONEIGE LANGEVIN INC.	100,00	100,00
C1900314	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	8 777,89	8 777,89
C1900314	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	2 020,70	2 020,70
C1900314	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	137,97	137,97
C1900315	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	2 051,93	2 051,93
C1900316	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	140,00	140,00
	MARIO LAPIERRE	1 809,46	1 809,46
	LUC DEBLOIS	1 256,92	1 256,92
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	1 910,83	1 910,83
	GILLY GOUPIL	865,80	865,80
	LOUIS-GUY LAFLEUR	714,04	714,04
	PIERRE FOURNIER	915,75	915,75
	ALBERT JOLIN	546,00	546,00
C1900317	GILLES VEZINA	390,00	
C1900318	CHRISTIAN CHABOT	760,79	
C1900319	AON HEWITT	3 875,25	
C1900320	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 130,52	
C1900321	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 947,58	
C1900321	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	843,92	
C1900322	SSQ GROUPE FINANCIER	3 484,23	
C1900323	SOGETEL INC.	541,28	
C1900323	SOGETEL INC.	53,93	
C1900324	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00	
C1900325	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	165,17	
C1900326	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	776,08	
C1900326	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	9 016,38	
C1900327	FORTIER 2000 LTÉE	6 403,92	
C1900328	HYDRO-QUEBEC	2 036,99	

C1900329	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	1 995,00	
C1900330	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	413,91	
C1900331	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1900332	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	12,59	
C1900333	PUROLATOR COURRIER LTEE	5,52	
C1900334	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	
C1900335	SERGE CARRIER ET FILS INC.	1 061,36	
C1900336	SANI-ETCHEMIN INC.	3 084,21	
C1900337	ECCE TERRA, ARPENTEURS- GÉOMÈTRES, SENCRL	862,31	
C1900338	LOCATION DE BEAUCE INC.	7 104,94	
C1900339	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	112,11	
C1900340	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 667,75	
C1900340	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2 088,90	
C1900341	ULTRAMAR ÉNERGIE	383,74	
C1900342	EUROFINS ENVIRONEX	154,94	
C1900342	EUROFINS ENVIRONEX	130,52	
C1900343	EMCO DISTRIBUTION LTEE	601,70	
C1900344	EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	2 897,38	
C1900345	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1 736,12	
C1900346	CARRIÈRE ETCHEMIN INC..	3 725,19	
C1900347	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	232,71	
C1900348	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	287,44	
C1900348	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1900348	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1900349	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1900350	HÉLÈNE ROUTHIER	100,00	
C1900351	WOLSELEY CANADA INC. - RÉGION DU QUÉBEC	17 327,24	
C1900351	WOLSELEY CANADA INC. - RÉGION DU QUÉBEC	52 177,74	
C1900352	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	33,29	
C1900353	WILLIAM ZACHARIE	300,00	
C1900354	MARIO FOURNIER	1 350,53	
C1900355	NORBERT TRANSPORT INC	947,74	
C1900356	TRANSPORT G POULIOT	459,90	
	TOTAL	236 783,97	89 968,78
	SOLDE À PAYER	146 815,19	
	ENCAISSE	327856,59	

Sur une proposition de André Ferland,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil municipal est informé de l'état du dossier de la préparation de devis du camion-citerne ou du camion autopompe.

Un consultant verra à la préparation de ce devis et à l'inspection de la confection de ce nouveau camion.

6.2 - Sécurité civile

Il n'y a pas eu de réunion de ce comité en juin.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu avant les vacances.

6.3 - Renouvellement des conduites

124-07-19

6.4 - Réfection du Centre civique

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation pour les travaux de réfection des rampes d'accès et de l'extérieur de la façade du Centre civique et ce, selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres préparé à cet effet;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée avec la mention "Soumission - Centre civique" à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0 jusqu'à 14 heures le 22 août 2019 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de n'encourir aucune poursuite pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

6.5 - Parc industriel

Le conseil municipal maintient sa position dans le dossier d'acquisition du terrain des Entreprises Nelson Bélisle et ce, selon le prix indiqué au contrat intervenu en 2013.

6.6 - TECQ 2019-2023

Le conseil est informé que la Municipalité de Sainte-Justine recevra une somme de 1 083 775\$ répartis sur 5 ans dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

Le directeur général informe les membres du conseil que les travaux en régie ne seront pas encore admissibles.

6.7 - Maison abandonnée

Le conseil municipal demande que des lettres soient transmises aux propriétaires qui ne respectent pas la réglementation relative à l'entretien de leur propriété et demande qu'un suivi serré soit réalisé dans ce dossier relativement aux propriétaires récalcitrants.

6.8 - Pépîne

Le conseil municipal est informé des réparations à venir sur la pépîne et des décisions qui devront être prises dans ce dossier.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à la Fête Nationale et au Dekhochey.

7.2 - Enseignes

Le dossier des enseignes suit son cours et une réunion du comité Rue

Principale devrait avoir lieu prochainement.

De plus, le conseil est favorable à installer une signalisation supplémentaire sur le Boulevard Lessard afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans ce secteur.

125-07-19

7.3 - Regroupement d'achat / diésel et mazout

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2019, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au contrat CAR-2019, jusqu'à son échéance fixée au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 15 juillet 2019 au 31 mars 2022, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine comprend qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, a été octroyé le 22 février 2019 selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataire, la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de

gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volume, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE

7.4 - Marché de Noël

Le conseil municipal convient de ne pas participer financièrement à l'organisation du Marché de Noël compte tenu du fait que le travail des employés municipaux est régulièrement sollicité pour cette organisation.

Le conseil aimerait cependant que ce travail soit pris en compte dans le plan de commandite de cet organisme.

7.5 - MRC des Etchemins - Passeport des Etchemins

La MRC des Etchemins encourage ses citoyens à profiter de l'offre d'activités et d'attraites sur son territoire pendant la période estivale en choisissant de découvrir les municipalités avoisinantes avec le "Passeport des Etchemins".

Ce passeport a été distribué par publipostage aux 8056 ménages etcheminois.

L'utilisation du passeport se termine le 1er septembre 2019.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

126-07-19

8.1.1 - Congrès 2019

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise monsieur le maire Christian Chabot à participer au congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE

127-07-19

8.1.2 - Réforme du scrutin

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partis politiques se sont engagés à mettre en place une réforme du scrutin en fonction d'une forme de proportionnelle;

CONSIDÉRANT QU'une telle modification est susceptible d'avoir plusieurs effets importants tels qu'une diminution de la représentativité des régions, une diminution des liens entre un député et sa circonscription, et ce, malgré une augmentation de la diversité des opinions exprimées à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme ne devrait pas avoir lieu sans que toutes les conséquences possibles aient été analysées et expliquées à la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie la FQM dans ses démarches visant à ce que les partis politiques s'engagent à procéder à un examen approfondi et public des conséquences de toute réforme du mode de scrutin, à maintenir le poids politique des régions du Québec dans toute réforme du mode de scrutin et à ne pas procéder à une modification du mode de scrutin sans que celle-ci soit approuvée par une consultation populaire;

QUE le président de la FQM intervienne, si nécessaire, dans la campagne électorale pour faire valoir le point de vue des membres de la FQM.

ADOPTÉE

8.2 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Cette lettre du sous-ministre du MAMH, Frédéric Guay, vise à informer le conseil municipal de la publication à la Gazette officielle du Québec, du projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Ce projet de décret a pour objectifs d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables, d'imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction pour la période qui précède l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et sa mise en oeuvre par les municipalités et d'assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Il vise également à prévoir des règles claires pour la réparation et la reconstruction des bâtiments touchés par les inondations du printemps 2019.

De plus, dès le 17 juin 2019, une interdiction de toute construction, transformation, addition ou implantation nouvelle est en vigueur pour les municipalités visées par le projet de décret.

8.3 - Mini-Scribe

La revue de l'ADMQ, Mini-Scribe, est remise aux membres du conseil.

8.4 - Mutuelle des Municipalités du Québec

La Mutuelle des municipalités du Québec désire sensibiliser les conseils municipaux sur l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

Afin d'encourager les bonnes pratiques, la MMQ a décidé de ne pas pénaliser les membres qui ont un service incendie et qui sont actuellement à réviser leur schéma. À compter de 2020, la MMQ procédera, avant chaque renouvellement de contrat d'assurance, à une vérification de la situation.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

128-07-19

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h40.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT